

Étude descriptive et comparative d'une population d'adolescents agresseurs sexuels

Martine Jacob, André McKibben and Jean Proulx

Volume 26, Number 1, 1993

Michel Foucault et la (post) modernité

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/017333ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/017333ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0316-0041 (print)

1492-1367 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Jacob, M., McKibben, A. & Proulx, J. (1993). Étude descriptive et comparative d'une population d'adolescents agresseurs sexuels. *Criminologie*, 26(1), 133–163. <https://doi.org/10.7202/017333ar>

Article abstract

This article presents the results of a descriptive and comparative study of 37 adolescents guilty of sexual aggression. These youths had been admitted to a medium security psychiatric hospital for an evaluation of their sexual problem by specialists. None of them received a psychiatric diagnosis. The results are presented for the entire group but the latter was divided into two, based on the criterion of the age of the victim (agressors against children, agressors against adults). There were numerous significant differences observed between the two groups whereas many similarities were noted with groups of adult agressors (agressors against children and agressors against women).

ÉTUDE DESCRIPTIVE ET COMPARATIVE D'UNE POPULATION D'ADOLESCENTS AGRESSEURS SEXUELS

Martine Jacob¹
André McKibben²
Jean Proulx³

This article presents the results of a descriptive and comparative study of 37 adolescents guilty of sexual aggression. These youths had been admitted to a medium security psychiatric hospital for an evaluation of their sexual problem by specialists. None of them received a psychiatric diagnosis. The results are presented for the entire group but the latter was divided into two, based on the criterion of the age of the victim (agressors against children, aggressors against adults). There were numerous significant differences observed between the two groups whereas many similarities were noted with groups of adult aggressors (agressors against children and aggressors against women).

INTRODUCTION

Depuis environ vingt-cinq ans, la question des agressions sexuelles a suscité un intérêt considérable. L'importance accordée par les médias à cette question reflète l'intérêt qu'elle suscite. Les programmes d'intervention, d'information et de prévention se sont multipliés en même temps que la documentation scientifique s'enrichissait considérablement.

Parmi la somme de connaissances qui se sont dégagées, certaines données ont trait au développement de ces carrières criminelles qui, chez plusieurs agresseurs sexuels, se caractérisent par un début précoce. Les études rétrospectives menées auprès de délinquants sexuels adultes ont permis d'établir qu'une forte proportion d'entre eux ont débuté leur carrière criminelle à l'adolescence. Groth, Longo et McFadin (1982) ont ainsi étudié les antécédents criminels non officiels de 128 violeurs et pédophiles. Un peu moins de 50% d'entre eux avaient commis leur premier délit à l'adolescence. L'âge modal au premier délit était de 16 ans. Longo et McFadin (1981) ont aussi rapporté que 37% des sujets adultes qu'ils avaient étudiés

1. Mme Jacob est criminologue.

2. M. McKibben est criminologue et sexologue.

3. M. Proulx est psychologue. Les trois auteurs sont attachés à l'Institut Philippe Pinel de Montréal, 10 905, boul. Henri-Bourassa Est, Montréal, Qc, H1C 1H1.

avaient eu des comportements d'exhibitionnisme à l'adolescence, 45 % de voyeurisme et 62 % l'un ou l'autre de ces comportements ou les deux.

Ces chiffres furent corroborés par Tingle, Barnard, Robbins et Newman (1986) qui notèrent que 58 % des 411 sujets délinquants sexuels adultes qu'ils avaient étudiés avaient vu apparaître leur intérêt sexuel déviant avant l'âge de 18 ans. Enfin, Abel et Rouleau (1990) estimèrent que, chez 54 % des 561 sujets étudiés, l'intérêt sexuel déviant était apparu avant 18 ans. Les adolescents de leur échantillon présentaient en moyenne 1,9 déviances sexuelles par sujet et avaient 6,8 délits par sujet. Dans 54 % des cas, ces délits étaient des viols ou des actes pédophiliques.

L'incidence relative des délits sexuels commis par les adolescents a aussi été précisée. Dans son édition de 1981, le National Crime Survey (National Crime Survey, 1981) estimait qu'en 1979, 22,6 % des viols commis aux États-Unis l'avaient été par des jeunes âgés de 12 à 19 ans. Deisher, Wenet, Paperny, Clark et Fehrenbach (1982) ont aussi étudié les dossiers de plus de 1 000 enfants ou adolescents traités au Children's Hospital de Washington à la suite d'une agression sexuelle. Il s'est avéré que 42 % d'entre eux avaient été agressés par des adolescents.

Enfin, Finkelhor (1979) a étudié les antécédents de victimisation d'une population d'étudiants et d'étudiantes de collèges américains. Un tiers de ceux qui rapportaient une telle victimisation avaient subi les assauts d'un agresseur âgé de 10 à 19 ans. Cette proportion grimpeait à 40 % lorsque la victime était de sexe masculin.

Ces résultats, conjugués à ceux d'autres études (Ageton, 1983 ; Fehrenbach, Smith, Monastersky et Deisher, 1986 ; Groth et Loreda, 1981 ; Groth *et al.*, 1982) permettent d'affirmer qu'environ 25 % des viols et entre 40 % et 50 % des agressions commises sur des enfants le sont par des adolescents.

La connaissance de ces données quant à l'incidence des délits et au développement précoce de ces carrières criminelles à l'adolescence a évidemment des implications quant aux stratégies de prévention mises de l'avant pour réduire le nombre de victimes et répondre aux besoins réels de ces jeunes. L'évolution des programmes de traitement aux États-Unis est d'ailleurs révélatrice de l'impact créé par ces nouvelles données. En 1982, on dénombrait 22 programmes de traitement spécialisés destinés aux adolescents agresseurs sexuels. En 1984, ce chiffre grimpeait à 221 et, en 1988, 645 programmes étaient en opération (Knopp et Stevenson, 1989).

On peut, en partie, expliquer ce phénomène par une hausse du nombre de signalements. On a longtemps expliqué ces délits par un désir « normal » d'exploration à l'adolescence. Les intervenants sont souvent partagés entre

le désir de répondre aux besoins du jeune et la peur de le stigmatiser, les parents hésitent souvent à signaler le délit en raison de la honte et de la culpabilité qu'ils éprouvent, etc. Il est probable que ce type de facteurs joue moins aujourd'hui et que ces délits soient plus fréquemment dénoncés par les victimes, pris au sérieux par les divers intervenants (professeur, infirmière scolaire, travailleur social) mieux informés qu'ils ne l'étaient, moins hésitants à donner suite à l'affaire.

C'est à ces principaux facteurs que nous attribuons la hausse des admissions, à l'Institut Philippe Pinel de Montréal (IPPM), d'adolescents ayant commis des délits sexuels. En effet, depuis la mise sur pied de l'unité des adolescents, l'IPPM accueille à l'interne un certain nombre d'adolescents qui ont commis des délits sexuels. Un service externe à l'intention de ces jeunes auteurs de délits sexuels a également été implanté depuis septembre 1991. Ce service externe est trop récent pour qu'on puisse spéculer sur une quelconque hausse mais, à l'interne, depuis environ 5 ou 6 ans, cette hausse est indéniable. Ceci nous a permis d'évaluer un assez grand nombre de ces jeunes et d'essayer de mieux décrire leurs caractéristiques.

PROBLÉMATIQUE

La situation au Québec quant aux adolescents agresseurs sexuels n'a pas évolué aussi rapidement que chez nos voisins du Sud. Nous n'avons certainement pas assisté à la même « explosion » au plan scientifique. Il existe d'abord chez nous un besoin de décrire ces jeunes, non pas en fonction de modèles théoriques, mais plutôt en fonction de leurs caractéristiques et de leurs déficits spécifiques, directement observables.

On note aussi dans la documentation scientifique nord-américaine sur le sujet une certaine rareté d'études comparatives. Les adolescents ont été décrits comme s'ils étaient homogènes, sans vraiment établir de sous-types précis. (Fehrenbach *et al.*, 1986; Groth, 1977; Markey, 1950). On a aussi beaucoup insisté sur la description des traitements (Rowe, 1989; Smets et Cebula, 1987; Ryan, Lane, Davis et Isaac, 1987; Stenson et Anderson, 1987; Ryan et Lane, 1991) et sur l'évaluation de ces jeunes (Abbott, 1987; Groth et Loredo, 1981; Abel, Mittelman et Becker, 1985).

Les adolescents agresseurs sexuels ont été comparés à d'autres types de délinquants juvéniles (Lewis, Shanok, Pincus et Glaser, 1979; Awad, Saunders et Levene, 1984; Atcheson et Williams, 1954; Kempton et Forehand, 1991), mais on dénombre peu d'études où des types d'adolescents agresseurs sexuels sont comparés entre eux. Lorsque ce fut le cas, les

auteurs ont choisi de les comparer, par exemple, sur la base de leur réponse à une épreuve psycho-métrique (Kempton et Forehand, 1991 ; Smith, Monastersky et Deisher, 1987), sur celle du type de délit commis (Becker, Cunningham-Rathner et Kaplan, 1987), ou sur celle des caractéristiques de l'agression (Vinogradov, Dishotsky, Doty et Tinklenberg, 1988).

Notre étude vise donc à décrire une population d'adolescents agresseurs sexuels québécois à travers leurs caractéristiques spécifiques. Cette population sera aussi fractionnée en deux sous-types à partir d'un critère précis, celui de l'âge de la victime. Ces sous-types seront ensuite comparés afin de clarifier leurs différences ainsi que leurs caractéristiques communes.

SUJETS

Les sujets de notre étude sont des adolescents qui ont été admis à l'Institut Philippe Pinel de Montréal, hôpital psychiatrique à sécurité moyenne, pour y subir une évaluation en regard d'une problématique sexuelle. Il s'agit de 37 adolescents qui ont commis des délits à caractère sexuel. Quatorze d'entre eux ont commis des délits sur des victimes d'un âge au moins égal ou supérieur au leur. Comme ces victimes sont toutes de sexe féminin, que 86 % d'entre elles avaient au moins 20 ans et que 100 % d'entre elles étaient pubères, nous appellerons ces adolescents des agresseurs contre les femmes.

Les vingt-trois derniers sujets ont commis leur délit sur des victimes ayant au moins cinq ans de moins qu'eux. Par exemple, un garçon de 15 ans qui agresse un enfant ayant au plus 10 ans. Cet écart d'au moins 5 ans est généralement décrit dans les études scientifiques comme le seuil au-delà duquel il existe un écart d'âge significatif entre les deux protagonistes, l'agresseur étant significativement plus âgé.

L'âge moyen des adolescents était de 15,3 ans à l'admission, 16,0 ans pour les agresseurs contre les femmes et 15,0 ans pour les agresseurs contre les enfants. Le français est la langue maternelle de 90 % d'entre eux, l'anglais étant celle des autres sujets. Ils sont de race blanche dans 94 % des cas, 6 % des sujets sont de race noire.

Sur le plan légal, 70 % des agresseurs contre les enfants faisaient l'objet d'une ordonnance en vertu de la Loi des Jeunes contrevenants, 26 % d'une ordonnance en vertu de la Loi de la Protection de la Jeunesse. Quarante-six pour cent (86 %) des agresseurs contre les femmes s'étaient vus imposer une ordonnance en vertu de la Loi des Jeunes contrevenants, aucun

ne faisait l'objet d'une simple ordonnance de la Loi de la Protection de la Jeunesse. On note cependant que 14 % des agresseurs contre les femmes et 4 % des agresseurs contre les enfants faisaient l'objet d'une ordonnance en vertu des deux lois. Il s'agit d'adolescents qui bénéficiaient déjà d'une ordonnance en vertu de la Loi de la Protection de la Jeunesse au moment où ils ont commis un délit sexuel. C'est dans ce contexte qu'une ordonnance en vertu de la Loi des Jeunes contrevenants s'est ajoutée à celle qui avait été imposée à la Loi de la Protection de la Jeunesse.

Toujours sur le plan légal, l'admission de tous ces jeunes à l'Institut Philippe Pinel de Montréal s'est faite dans un contexte pré-décisionnel, c'est-à-dire que l'évaluation qui en résultait devait servir à éclairer le Tribunal de la Jeunesse sur leur problématique sexuelle et fournir un certain nombre de recommandations. Tous les sujets furent informés de ce contexte.

PROCÉDURE

L'adolescent est admis en évaluation à l'Institut Philippe Pinel de Montréal à la demande du Tribunal de la Jeunesse pour une période qui varie entre 30 et 60 jours. Durant cette période, son comportement à l'unité de vie et en activités est observé. La famille est rencontrée afin de faire le point sur ses antécédents, leur perception de sa criminalité, etc. On procède aussi aux évaluations criminologique, psychologique, psychiatrique et pléthysmographique (mesure physiologique des préférences sexuelles) de l'adolescent. Les données recueillies ont donc trait principalement aux antécédents familiaux et personnels, au développement sexuel, à l'adaptation sociale, aux victimes, au(x) délit(s) et à la problématique sexuelle.

Une fois le processus d'évaluation terminé, un certain nombre de ces adolescents se sont vus offrir de prolonger leur séjour afin de recevoir un traitement en rapport avec leur problématique. Soixante-quatre pour cent (64 %) des agresseurs contre les femmes et 57 % des agresseurs contre les enfants ont reçu une telle offre et l'ont acceptée. Les autres n'ont pas reçu d'offre de traitement (par exemple, un jeune qui nie sa culpabilité) ou en ont reçu une mais l'ont refusée.

Dans le cas de ceux qui sont demeurés à l'IPPM, il est arrivé que de nouvelles informations ont été portées à notre connaissance. Par exemple, un jeune pouvait d'abord nier avoir été victime d'une agression sexuelle pour ensuite confier le fait en cours de traitement. Nous avons intégré ces nouvelles informations à nos résultats.

RÉSULTATS

1. Antécédents personnels

a) Antécédents psychiatriques

Les antécédents personnels de nos sujets révèlent d'abord une forte fréquence d'antécédents psychiatriques: 50% des agresseurs contre les femmes et 44% des agresseurs contre les enfants. Cependant, aucun de ces jeunes n'est porteur d'un diagnostic psychiatrique suggérant l'existence d'une maladie mentale. Il s'agit plutôt de jeunes qui semblent avoir manifesté tôt dans la vie un certain nombre de difficultés qui ont amené des consultations et/ou un suivi spécialisé: comportements agressifs, problèmes d'intégration scolaire, conflits avec les parents ou la fratrie, fugues répétées, hyperactivité, etc. Ils ont été référés en psychiatrie après que les autres ressources d'intervention psychosociale aient été utilisées. Cette fréquence d'antécédents psychiatriques dans notre population (44%) semble liée à l'importance et à la précocité des difficultés manifestées par ces jeunes au cours de leur vie.

b) Antécédents criminels

Un certain nombre de ces jeunes présentent aussi des antécédents criminels: 64% des agresseurs contre les femmes et 44% des agresseurs contre les enfants. Ces résultats indiquent une certaine différence entre nos groupes quant à leur criminalité. Un examen de la nature de cette criminalité confirme cette différence.

Tableau 1
Nature des antécédents criminels

	Agresseurs contre les femmes	Agresseurs contre les enfants	GLOBAL	
Vandalisme, méfaits, etc.	21 %	0 %	11 %	p = 0,05
Économique	57 %	9 %	27 %	p = 0,001
Contre la personne	21 %	0 %	8 %	p = 0,05
Sexuel	36 %	43 %	41 %	ns

Si les agresseurs contre les femmes présentent plus d'antécédents criminels, leur criminalité semble aussi plus variée. On note chez eux la présence de comportements destructeurs envers l'environnement (vandalisme, méfaits) et de crimes contre la personne (voies de fait, vols qualifiés,

etc.), alors qu'on ne retrouve aucun antécédent de cette nature chez les agresseurs contre les enfants. Les agresseurs contre les femmes se démarquent aussi radicalement par leurs antécédents de criminalité économique (57 % vs 9%). Il s'agit là de trois différences statistiquement significatives entre nos groupes. Par rapport aux antécédents de délits sexuels, les deux groupes présentent des résultats sensiblement égaux (36 % vs 43 %) ce qui constitue une fréquence passablement élevée pour l'ensemble de cette population adolescente (41 %).

c) Traitement antérieur

Parmi ces jeunes qui ont des antécédents de délits sexuels (41 %), environ les deux tiers (24 %) ont déjà reçu un traitement pour un problème de déviance sexuelle. Cinquante-six de ces traitements consistent en un suivi individuel plus ou moins régulier mis en place à la suite d'un délit.

d) Abus d'alcool et/ou de drogues

Nos deux groupes se démarquent encore de façon statistiquement significative quant aux habitudes de consommation d'alcool et/ou de drogues. Au total, 32 % de nos sujets présentent un abus caractérisé essentiellement par un état d'ébriété répétitif (2 fois ou plus par mois dans la dernière année précédant le délit) et/ou une consommation de drogues entraînant des problèmes scolaires, sociaux ou des comportements criminels (ex. : vols). Il s'est avéré que les agresseurs contre les femmes présentaient une habitude d'abus beaucoup plus fréquente (57 % vs 17 %).

DISCUSSION

Nos deux groupes se démarquent d'abord quant à leur criminalité. Les agresseurs contre les enfants se distinguent par le caractère homogène de leur criminalité presque uniquement centrée sur les enfants, tandis que les agresseurs contre les femmes se distinguent par une criminalité beaucoup plus hétérogène.

Cette caractéristique de la criminalité des agresseurs contre les femmes par rapport à celle des agresseurs contre les enfants a déjà été notée à plusieurs reprises chez les agresseurs adultes (Aubut et McKibben, 1985; Earls, Bouchard, Laberge, Aubut et McKibben, 1989; Quinsey, 1984, 1986) et elle semble bien présente dans notre population d'adolescents.

Nos deux groupes se démarquent aussi quant à l'abus d'alcool et/ou de drogues, les agresseurs contre les femmes ayant significativement plus

tendance à abuser de ces substances que les agresseurs contre les enfants. Encore là, il s'agit d'une tendance qui fut notée chez les délinquants sexuels adultes (Aubut et McKibben, 1985; Earls *et al.*, 1989).

2. Antécédents familiaux

a) *Abandon parental précoce*

Quatre-vingt-six pour cent (86 %) de ces jeunes ont subi un abandon parental précoce. La moyenne des deux groupes est absolument semblable. Il peut s'agir d'un abandon à la naissance, de la désertion du foyer par l'un ou l'autre des parents, du décès d'un des parents, etc. Il peut s'agir aussi d'une séparation ou d'un divorce des parents, mais nous n'avons pas considéré ces événements comme un abandon si le jeune rencontrait régulièrement (2 fois ou plus par année) le parent dont il était séparé. Nos données ne sont donc pas contaminées par la hausse générale actuelle du divorce. Il s'agit bel et bien d'abandons impliquant une absence définitive ou prolongée de l'un ou l'autre ou des deux parents.

b) *Modèles familiaux, antécédents familiaux*

On constate d'abord que 64 % des agresseurs contre les femmes ont été exposés à des modèles criminels dans la famille, au moins un autre membre de leur famille ayant été condamné pour un délit criminel. Cette proportion passe à 39 % dans le cas des agresseurs contre les enfants.

Les agresseurs contre les femmes ont aussi été exposés beaucoup plus souvent (71 %) que les agresseurs contre les enfants (43 %) à des modèles de violence. Dans 58 % de ces cas d'exposition, c'est le père qui est l'auteur de cette violence excessive et/ou répétitive à l'endroit de l'un ou l'autre ou de plusieurs des membres de la famille.

On note une certaine exposition à des modèles sexuels inadéquats. Quarante-trois pour cent (43 %) des agresseurs contre les femmes et 52 % des agresseurs contre les enfants ont en effet été témoins dans leur famille de situations d'inceste, de promiscuité sexuelle, de prostitution, etc.

Ces familles présentent aussi d'autres signes de désorganisation. On retrouve des antécédents psychiatriques dans la famille de 36 % des agresseurs contre les femmes et dans celle de 43 % des agresseurs contre les enfants. La nature de ces antécédents de même que l'identité des membres de la famille qui sont affectés sont très variées.

Les problèmes d'abus d'alcool et/ou de drogue sont aussi présents dans ces familles. Nous avons défini l'abus comme des comportements qui causent à l'individu des complications sur le plan conjugal, professionnel (ex. :

perte d'emploi), légal (ex. : condamnation pour conduite en état d'ébriété) ou de la santé (maladies, tentatives de désintoxication, etc.). Au moins un autre membre de la famille répond à un de ces critères chez 50% des familles d'agresseurs contre les femmes et chez 61% de celles des agresseurs contre les enfants.

On note enfin que 43% des agresseurs contre les femmes et 26% des agresseurs contre les enfants ont eux-mêmes été victimes d'abus physiques dans leur famille. Nous avons conclu à un abus physique à partir du moment où celui-ci était bien documenté dans le dossier (ex. : demandes de placement antérieures pour cette raison, dossiers médicaux faisant état de blessures) et/ou lorsque l'un des deux parents, lors de l'entrevue familiale, corroborait les dires du patient.

Tableau 2
Antécédents familiaux

	Agresseurs contre les femmes	Agresseurs contre les enfants	GLOBAL
Modèles criminels	64 %	39 %	49 %
Modèles de violence	71 %	43 %	54 %
Modèles sexuels inadéquats	43 %	52 %	49 %
Antécédents psychiatriques	36 %	43 %	41 %
Abus d'alcool et/ou de drogue	50 %	61 %	57 %
Abus physiques	43 %	26 %	32 %
Abandon parental précoce	86 %	86 %	86 %

DISCUSSION

Les différences les plus importantes entre nos groupes quant aux antécédents familiaux sont les suivantes : les agresseurs contre les femmes ont été exposés plus souvent à des modèles de violence et à des modèles criminels. Nous avons d'ailleurs vu dans la section précédente qu'ils étaient plus criminalisés. À un moindre degré (43% vs 26%), les agresseurs contre les femmes ont aussi subi plus d'abus physiques dans leur famille.

Cependant, l'ensemble des données relatives aux antécédents familiaux montre plus de similitudes que de différences. Elles indiquent que ces jeunes proviennent de familles passablement perturbées et que leur

développement a été marqué par une certaine incohérence des modèles familiaux de même que par une grande instabilité.

Nos résultats faisant état de 86 % d'abandon parental précoce reflètent cette instabilité. À titre de comparaison, 75 % des sujets adultes de Aubut et McKibben (1985), délinquants sexuels incarcérés dans les pénitenciers québécois, avaient subi un tel abandon. Cette tendance semble encore plus présente chez ces sujets qui ont manifesté tôt une certaine inadaptation sexuelle.

Cette expérience d'abandon aurait un impact profond sur l'estime de soi de ces adolescents (Awad *et al.*, 1984; Davis et Leitenberg, 1987; Ryan et Lane, 1991). Elle handicape aussi potentiellement leur aptitude à développer et maintenir des relations égalitaires, les laissant aux prises avec des sentiments d'abandon et de rejet pour ne pas avoir été désirés et aimés comme il l'aurait fallu.

3. Développement sexuel

a) Sources de l'éducation sexuelle

Le développement sexuel de nos sujets est d'abord caractérisé par une certaine carence dans les informations qui leur furent transmises sur la sexualité. Au total, 27 % des sujets estiment avoir reçu une information structurée, encadrée dans une activité scolaire à partir de cours et de lectures, ou encore avoir bénéficié d'une attention particulière apportée par les parents. Les autres sujets ont acquis leurs connaissances de façon plutôt informelle, à partir de discussions avec des amis ou de leurs expériences personnelles.

Tableau 3
Source de l'éducation sexuelle (n=37)

	Agresseurs contre les femmes	Agresscurs contre les enfants	GLOBAL
École, lectures, etc.	21 %	17 %	19 %
Parents	7 %	9 %	8 %
Amis	21 %	17 %	19 %
Expériences personnelles	44 %	58 %	48 %
Autres	7 %	5 %	6 %
TOTAL	100 %	100 %	100 %

b) Agressions sexuelles en bas âge

Nos données révèlent que 35 % de ces jeunes ont subi une agression sexuelle à un âge moyen de 8,5 ans.

Il existe une différence statistiquement significative entre nos groupes quant à cette question ($p = 0,05$), les agresseurs contre les enfants ayant été nettement plus victimisés (48 % vs 15 %).

Cinquante-cinq pour cent (55 %) des sujets qui furent ainsi victimisés ont été l'objet d'agressions répétées (3 ou plus de 3 événements), 45 % ont été l'objet d'agressions non répétées (1 ou 2 événements).

L'examen du lien entre le sujet et son agresseur montre que 27 % des agresseurs étaient des étrangers (inconnus du sujet au moment de l'agression), 18 % étaient des personnes en position d'autorité (éducateur, gardien, etc.), 27 % étaient des proches de la famille (oncle, amis intimes de la famille, etc.) et 27 % étaient les propres pères des sujets. Il n'existe pas de différence notable entre les groupes quant à ces deux dernières variables (le lien avec l'agresseur et le caractère répétitif des agressions subies).

c) Expériences sexuelles non déviantes

Nos résultats montrent que 57 % des agresseurs contre les femmes et 43 % des agresseurs contre les enfants ont eu des contact sexuels génitaux consentants avec un partenaire approprié. L'âge moyen au moment de ces contacts est d'un peu moins de 12 ans pour les deux groupes.

Tableau 4
Expériences sexuelles non-déviantes

	Agresseurs contre les femmes	Agresseurs contre les enfants	GLOBAL
Contact sexuels génitaux non déviantes (âge)	57 % (11,7)	43 % (11,9)	49 %
Relations sexuelles impliquant pénétration (âge)	29 % (13,8)	22 % (13,3)	24 %

Dans le même ordre d'idées, 29 % des agresseurs contre les femmes et 22 % des agresseurs contre les enfants ont aussi eu des relations sexuelles impliquant une pénétration avec un partenaire approprié, à un âge moyen de 13,8 et 13,3 ans.

d) Autres aspects du développement sexuel

Trente-trois pour cent (33 %) de nos sujets présentent un complexe en rapport avec leur image corporelle ; une préoccupation suffisamment forte pour que le sujet estime qu'elle provoque une timidité excessive, qu'elle le handicape sur le plan social. Il peut s'agir de problèmes d'acné, de strabisme, d'obésité, mais, en général, il s'agit de préoccupations très diverses et nullement particulières à un groupe ou l'autre.

Quatorze pour cent (14 %) de nos sujets ont fait de la prostitution. Il s'agit toujours de prostitution homosexuelle. Ces jeunes ne se décrivent pas comme homosexuels. Ils présentent ces comportements comme utilitaires. Plusieurs disent y avoir recours lors de fugues du foyer familial, d'un foyer ou d'un centre d'accueil. Les agresseurs contre les femmes ont actualisé plus fréquemment ces comportements (21 % vs 9 %).

Tableau 5
Autres aspects du développement sexuel

	Agresseurs contre les femmes	Agresseurs contre les enfants	GLOBAL
Complexe p.n. à l'image corporelle	36 %	30 %	33 %
Prostitution	21 %	9 %	14 %
Consommation matériel pornographique			
jamais :	7 %	30 %	22 %
occasionnellement :	29 %	26 %	25 %
fréquemment :	64 %	44 %	53 %

Nos sujets apparaissent aussi comme des consommateurs réguliers de pornographie : 53 % disent en avoir consommé fréquemment avant leur hospitalisation à l'Institut Pinel. Les agresseurs contre les femmes semblent encore plus enclins à actualiser ces comportements : 64 % disent en consommer fréquemment, 7 % jamais. Les agresseurs contre les enfants présentent des résultats de 44 % (fréquemment) et 30 % (jamais).

Cependant, le type de matériel pornographique consommé par les deux groupes diffère radicalement. Les agresseurs contre les femmes apprécient nettement plus le matériel hétérosexuel adulte (magazines et films présentant des femmes ou des couples hétérosexuels). Ils font état, lors de l'utilisation de ce matériel, de fantasmes relatifs à des relations hétérosexuelles.

Pour leur part, 35 % des agresseurs contre les enfants affirment avoir fréquemment fait usage de matériel sexuel à caractère infantile (ex. : circulaires de mode pour enfants qu'ils conservent, parfois même classifient). Nous avons considéré ce matériel comme du matériel pornographique parce que cette utilisation d'enfants à des fins sexuelles est aussi présente dans leurs délits.

DISCUSSION

Nous constatons d'abord une différence significative entre nos groupes quant aux agressions subies dans l'enfance, les agresseurs contre les enfants ayant plus souvent été victimisés. À notre connaissance, Davis et Leitenberg (1987) ont été les premiers à émettre une hypothèse à cet effet :

Clinical evidence suggests that male adolescents who molest younger boys may have a particularly high incidence of having been sexually abused when they themselves were younger (p. 423-424).

Le fait est que notre groupe d'agresseurs contre les enfants est formé majoritairement de sujets qui ont agressé des jeunes garçons (61 % n'ont agressé que des garçons, 22 % ont agressé des garçons et des filles).

Nous croyons que nos données confèrent une certaine validité à l'impression clinique de Davis et de Leitenberg. Nous notons d'ailleurs que 78 % des jeunes agresseurs contre les enfants qui furent victimisés le furent par des adultes qui utilisent une approche de séduction et/ou de persuasion, non violente. Une certaine évidence clinique existe aussi suggérant qu'ils ont tendance à reproduire le même type de délits caractérisés par une approche non violente. À la lumière de ces résultats, la victimisation antérieure apparaît donc comme un facteur plus important chez les agresseurs contre les enfants que chez nos sujets agresseurs contre les femmes. Cette affirmation est d'ailleurs appuyée par les conclusions d'un certain nombre d'études récentes, autant chez les adultes (Freund, Watson et Dickey, 1990) que chez les adolescents agresseurs contre les enfants (Becker, Kaplan et Tenke, 1992).

Les résultats globaux faisant état de 35 % de victimisation dans notre population diffèrent légèrement des résultats obtenus à partir des études rétrospectives menées auprès de délinquants sexuels adultes. Ainsi, 47 % des sujets de Longo (1982) disaient avoir subi une telle agression en bas âge.

Cependant, nos résultats s'inscrivent bien à l'intérieur de ceux obtenus à partir d'études menées auprès d'adolescents agresseurs, notamment celles de Smith et Monastersky (1986): 37 %; Smith *et al.* (1987): 40 %; Gomez-Schwartz (1984): 38 %; Becker, Cunningham-Rathner, Kaplan et Kavoussi (1986): 23 %; Fehrenbach *et al.* (1986): 19 %.

Selon nous, ces variations dans les indices de victimisations antérieures sont surtout liées aux caractéristiques différentes des sujets selon les études: agresseurs intra-familiaux vs extra-familiaux, récidivistes vs non-récidivistes, violents vs non-violents, etc.

Nous nous sommes aussi intéressés aux expériences sexuelles non déviantes antérieures au délit chez ces adolescents. L'hypothèse selon laquelle ces agressions seraient le fruit d'un besoin « normal » d'exploration à l'adolescence a longtemps conduit à une banalisation de ces comportements. Il apparaît donc pertinent de vérifier si ces jeunes ont pu actualiser un certain nombre de comportements non déviantes avant de commettre leur délit.

Nos résultats montrent que 49 % de la population étudiée aurait eu des contacts sexuels génitaux non déviantes et que 24 % aurait eu des relations sexuelles complètes. Ces résultats sont légèrement en deçà des résultats d'autres études effectuées auprès d'adolescents agresseurs. Ainsi, 58 % des sujets adolescents de Becker *et al.* (1987) avaient eu des contacts sexuels génitaux non déviantes tandis que 86 % des sujets de Groth (1977) avaient eu le même type de contacts avant leur délit.

Bien qu'on note certains écarts entre les divers résultats présentés, leur convergence permet d'affirmer que, comme groupe, ces jeunes ne sont probablement pas plus inexpérimentés que les autres jeunes de leur âge. Il existe sûrement certains cas où les comportements sexuels déviantes peuvent apparaître comme des épiphénomènes de l'adolescence mais, dans l'ensemble, lorsqu'on étudie des groupes d'agresseurs, ce type d'hypothèses ne repose sur rien de concret (Knopp, 1982; Ryan et Lane, 1991).

Enfin, par rapport aux autres aspects du développement sexuel, le fait que 35 % de nos agresseurs contre les enfants fassent un usage fréquent de matériel érotique à caractère infantile nous semble significatif. Cette utilisation masturbatoire de matériel est généralement décrite comme extrêmement néfaste, comme une étape où les *patterns* d'intérêt sexuel déviantes sont renforcés par le plaisir lié à l'éjaculation pour ensuite se cristalliser sous une forme plus ou moins définitive à l'âge adulte (Becker *et al.*, 1987; Abel *et al.*, 1985; Longo et Groth, 1983).

4. Adaptation sociale au moment du délit

Nous avons aussi voulu préciser la qualité de l'adaptation sociale chez ces jeunes au moment du délit en insistant sur trois variables principales.

Tableau 6
Adaptation sociale

	Agresseurs contre les femmes	Agresseurs contre les enfants	GLOBAL	
Relations affectives (6 mois)	36 %	9 %	19 %	n.s.
Isolement social	50 %	83 %	70 %	p = 0,05
Appartenance à un gang	50 %	13 %	27 %	p = 0,01

On note d'abord une nette différence entre les deux groupes quant à l'établissement et au maintien de relations affectives. Ainsi, 36 % des agresseurs contre les femmes ont maintenu au moins une relation affective pendant une période minimale de 6 mois tandis qu'à peine 9 % des agresseurs contre les enfants ont fait de même. Cette différence n'est cependant pas statistiquement significative.

On note aussi que les agresseurs contre les enfants sont beaucoup plus isolés socialement (83 % vs 50 %, $p = 0,05$). Ces jeunes se décrivent eux-mêmes ou sont décrits par l'entourage comme renfermés, timides, n'ayant que des activités en solitaire. Ils n'auraient aussi que très peu d'amis ou de fréquentations amicales régulières avec des jeunes de leur âge. Les fréquentations avec des amis délinquants n'ont pas été considérées ici comme un signe d'intégration sociale : si un jeune n'avait que des fréquentations de ce type, nous avons conclu à son isolement social.

Nos deux groupes se démarquent encore de façon statistiquement significative ($p = 0,01$) quant à la variable de l'appartenance à un gang criminel : 50 % des agresseurs contre les femmes avaient au moment du délit des fréquentations régulières avec des gens avec qui ils avaient commis des délits criminels, officiels ou non officiels. Seulement 13 % des agresseurs contre les enfants répondaient à un tel critère.

DISCUSSION

Sur le plan de la socialisation, nos deux groupes nous offrent des portraits bien différents. Les agresseurs contre les enfants apparaissent

comme des individus plus isolés socialement. Ils ont très peu de relations affectives ou de relations sociales avec des jeunes de leur âge. C'est là une caractéristique qui fut décrite pour la première fois chez les adolescents agresseurs contre les enfants par Shoor, Speed et Bartelt (1966). Cette distance par rapport au monde des pairs est aujourd'hui considérée comme une des caractéristiques les plus importantes de la pédophilie (Finkelhor, 1984; Knight, Carter et Prentky, 1989). Elle semble bien présente dans notre population d'agresseurs contre les enfants.

L'isolement social semble moins évident chez les agresseurs contre les femmes. Au moins 50 % d'entre eux manifestent un niveau de socialisation jugé adéquat. Cependant, ils s'impliquent plus fréquemment dans un groupe ayant des activités criminelles. Nous avons déjà noté le caractère polymorphe de leur criminalité.

5. Victime(s)

a) Âge et sexe

Nous avons aussi recueilli un certain nombre de données relatives aux victimes. Quant à l'âge, on note d'abord que 79 % des agresseurs contre les femmes ont agressé une femme entre 20 et 50 ans, 14 % ont agressé une victime ayant au moins leur âge mais moins de 20 ans, tandis que 7 % ont agressé une femme de plus de 50 ans.

Tableau 7
Âge des victimes

Agresseurs contre les femmes		Agresseurs contre les enfants	
Âge au moins égal à l'agresseur mais moins de 20 ans	14 %	0-6 ans	44 %
entre 20 et 50 ans	79 %	6-12 ans	52 %
plus de 50 ans	7 %	12-18 ans	4 %

Tous les agresseurs contre les enfants ont agressé une victime ayant au moins 5 ans de moins qu'eux : c'était là notre critère de classification. Leurs victimes se répartissent à peu près également entre deux groupes d'âge principaux, soit de 0 à 6 ans (44 %) et de 6 à 12 ans (52 %).

Les jeunes garçons semblent être des cibles prioritaires de ces sujets : 61 % ont agressé uniquement des jeunes garçons, 17 % uniquement des jeunes filles et 22 % ont agressé des enfants des deux sexes.

b) Lien avec la victime

On note certaines différences entre nos groupes quant à la nature du lien avec la victime.

Tableau 8
Lien avec la victime

	Agresseurs contre les femmes	Agresseurs contre les enfants
Étrangère	36 %	22 %
Connaissance éloignée	36 %	22 %
Relation proche	28 %	34 %
Lien filial	0 %	22 %

Les agresseurs contre les enfants ont nettement plus tendance à agresser des victimes qui leur sont connues, soit une relation proche (enfant qu'ils gardent régulièrement, enfant du concubin ou concubine d'un des parents, etc.) ou quelqu'un de leur famille. Cinquante-six pour cent (56 %) de leurs victimes répondent à une telle définition, tandis que 72 % des agresseurs contre les femmes agressent une pure étrangère ou une connaissance éloignée (une voisine à qui ils n'ont jamais parlé, une femme qu'ils ont rencontrée à une ou deux reprises de façon anodine, caissière, serveuse de restaurant, etc.).

c) Nombre de victimes et nombre de délits

La différence la plus importante entre nos deux groupes réside dans le nombre de victimes et le nombre de délits commis à l'égard de ces victimes. Les chiffres que nous présentons ici incluent les délits officiels et non officiels.

Tableau 9
Nombre de victimes, nombre de délits, nombre d'agresseurs à délit unique

	Agresseurs contre les femmes	Agresseurs contre les enfants
Nombre de victimes	1,85 victimes/agresseur	5,5 victimes/agresseur
Nombre de délits	1,85 délits/agresseur	35,5 délits/agresseur
Agresseurs/incident unique	50 %	17 % p = 0,04

Il apparaît clair que les agresseurs contre les enfants font un beaucoup plus grand nombre de victimes et de délits que les agresseurs contre les femmes. Ceux-ci ont fait en moyenne 1,85 victimes/agresseur et 1,85 délits/agresseur. En fait, toutes ces victimes ont été agressées à une reprise. Les agresseurs contre les enfants ont fait en moyenne 5,5 victimes et ont commis 35,5 délits. Nos données révèlent aussi que 50% des agresseurs contre les femmes ont commis un seul et unique délit tandis que 17% des agresseurs contre les enfants ont fait de même. Il s'agit d'une différence statistiquement significative entre nos groupes ($p = 0,04$).

DISCUSSION

Il semble donc y avoir deux profils délictuels bien particuliers à chacun de nos groupes. Ils se démarquent quant au lien avec la victime, quant au nombre de victimes et quant au nombre de délits commis. Les agresseurs contre les femmes ont tendance à commettre leurs délits sur des étrangères ou sur des connaissances éloignées. Ils commettent un moins grand nombre de délits sur un moins grand nombre de victimes.

Les agresseurs contre les enfants ont tendance à commettre leurs délits sur des victimes qu'ils connaissent bien. Ils font plus de victimes (3 fois plus) et commettent un plus grand nombre de délits (19 fois plus). Les victimes sont agressées à plusieurs reprises. Le fait que les enfants soient plus vulnérables et puissent hésiter à dénoncer un agresseur qui fait partie de leur entourage explique sûrement en partie cet état de choses.

Cette tendance à agresser des victimes connues, à commettre un grand nombre de délits sur plusieurs victimes a aussi été notée chez les adultes agresseurs contre les enfants (Quinsey, 1984; Abel *et al.*, 1987).

6. Délit

Les circonstances du délit, les comportements précis auxquels il a donné lieu sont évidemment révélateurs quand à la problématique qui les sous-tend. En premier lieu, nous nous sommes intéressés aux aspects de la préméditation et de l'intoxication. Plusieurs agresseurs sexuels, adultes comme adolescents, présentent leurs délits comme inopinés ou comme le résultat d'un coup de tête, d'un geste irréfléchi. Nous avons donc vérifié si la version du jeune, la version de la victime ou d'autres témoins des circonstances permettaient de conclure à la présence d'un plan chez l'agresseur pour réaliser son délit. Par exemple, le jeune admet-il avoir cherché un endroit propice à un délit? A-t-il donné rendez-vous à la victime dans

l'intention de l'agresser? Avait-il en sa possession une arme ou des instruments de contention? Avait-il des fantasmes prévoyant le déroulement idéal d'un délit?

Il s'est avéré que 85% des agresseurs contre des femmes et 83% des agresseurs contre les enfants répondaient à une telle définition.

Tableau 10
Planification du délit et intoxication

	Agresseurs contre les femmes	Agresseurs contre les enfants	GLOBAL
Préméditation (plan)	85 %	83 %	84 %
Intoxication	29 %	0 %	11 % p = 0,001

D'autre part, une proportion relativement faible de ces jeunes (11%) ont commis des délits alors qu'ils étaient intoxiqués par l'alcool et/ou la drogue. Les deux groupes se démarquent de façon statistiquement significative ($p = 0,001$) quant à cette dernière variable, les agresseurs contre les femmes montrant une plus forte tendance (29% vs 0%) à être intoxiqués au moment du délit. C'est une différence qui a aussi été notée à plusieurs reprises chez les délinquants sexuels adultes (Quinsey, 1984, 1986; Aubut et McKibben, 1985) et chez les adolescents (Vinogradov *et al.*, 1988).

Même si l'alcool et/ou la drogue sont plus fréquemment associés aux délits des agresseurs contre les femmes, la présence de désinhibiteurs ne semble pas être un facteur très important, car ces jeunes ont quand même prémédité leur délit. Dans le cas des agresseurs contre les enfants, l'alcool et/ou la drogue sont certainement associés au mode de vie: 57% en abusent. Mais, dans la mesure où 85% d'entre eux ont prémédité leur délit, les désinhibiteurs semblent avoir été «utilisés» pour faciliter l'expression des pulsions déviantes ou ont surtout joué un rôle de «déclencheur» face à des pulsions déjà présentes.

Le niveau de violence utilisée par l'agresseur quant à son approche de la victime a aussi retenu notre attention. Comme critère de classification, nous avons retenu le niveau maximal de violence utilisée par ces jeunes au cours de l'un ou l'autre de leurs délits.

Tableau 11
Niveau de violence utilisée dans l'approche de la victime

	Agresseurs contre les femmes	Agresseurs contre les enfants	Leurs délits
Séduction, persuasion		30 %	Sans atteinte à l'intégrité physique de la victime
Menaces verbales		26 %	
Menaces avec une arme	22 % 64 % (possession)		
Coups, utilisation force	36 %	40 %	Avec atteinte à l'intégrité physique de la victime
Coups, utilisation d'une arme	21 %	4 %	
Blessures sérieuses, tentative de meurtre	21 %		

Il est difficile de comparer le niveau de violence utilisée par nos deux groupes, car il est plausible que la violence requise pour soumettre un enfant à sa volonté est moindre que celle requise pour soumettre une femme. Les différences observées peuvent être attribuées à ce facteur autant qu'à des caractéristiques intrinsèques à l'agresseur.

Cela étant dit, il apparaît que les agressions contre les femmes sont le fait d'adolescents prêts à exercer une certaine violence. Si 64 % d'entre eux s'étaient munis d'une arme pour commettre leur délit, seulement 22 % d'entre eux en sont restés à ce niveau de violence. Nous notons ainsi que 78 % d'entre eux ont porté atteinte à l'intégrité physique des victimes, tandis que 44 % des agresseurs contre les enfants ont fait de même. Il s'agit là d'une autre différence statistiquement significative entre nos groupes ($p = 0,04$). Nous la soulignons, même si elle peut être attribuable à la plus grande vulnérabilité des enfants.

À l'autre pôle de ce continuum de la violence, on retrouve donc un certain nombre d'agresseurs contre les enfants, des jeunes qui n'agressent pas physiquement la victime, mais qui commettent un grand nombre de délits. Ainsi, les jeunes qui ont utilisé la séduction ou la persuasion ont fait, en moyenne, 7,1 victimes et 65 délits. La moyenne pour l'ensemble des agresseurs contre les enfants est de 5,5 victimes et de 35,5 délits.

Si la violence se manifeste dans l'approche à la victime, il peut en être de même lors des contacts sexuels proprement dits. Nous avons donc classifié ces contacts selon une certaine gradation dans leur génitalisation et leurs composantes agressives.

Tableau 12

Niveau de violence utilisée lors du contact sexuel

Agresseurs contre les femmes		Agresseurs contre les enfants	
Procéder à des attouchements	71 %	Attouchement de l'enfant sans vêtement	78 %
Exiger la fellation	36 %	Masturbation de l'enfant	13 %
Tentative de viol	29 %	Pénétration digitale	13 %
Viol	57 %	Pratiquer la fellation	83 %
Sodomie	14 %	Exiger la fellation	13 %
Violence érotisée (mordre, étrangler, sadisme, humilier, etc.)	29 %	Pénétration Sodomie	33 % 26 %
		Violence érotisée (mordre, étrangler, sadisme, humilier, etc.)	13 %

Nos données révèlent une forte génitalisation des comportements lors du délit. Aucun de nos sujets ne s'est limité à des attouchements. Outre ces attouchements, les comportements les plus fréquents sont de pratiquer la fellation sur la victime (agresseurs contre les enfants: 83%) et le viol (agresseur contre les femmes: 57%). Enfin, l'érotisation de la violence (lorsque, selon les dires du sujet, la violence et les sévices infligés et/ou la terreur de la victime suscitent l'excitation sexuelle) apparaît comme une caractéristique plus fréquente chez les agresseurs contre les femmes (29% vs 13%).

Cependant, même si plusieurs agresseurs contre les enfants utilisent un degré minimal de violence dans leur approche de la victime, les composantes agressives dans l'agir sexuel des agresseurs contre les enfants ne doivent pas être minimisées. On note ainsi que 39% des agresseurs contre des garçons ont sodomisé leur victime. Dans plusieurs cas, il s'agit là d'actes agressifs où les dimensions de rage et de domination sont bien présentes.

Cette dichotomie dans la violence manifestée par nos sujets (ex.: sujets qui ne manifestent aucune violence physique vs sujets qui manifestent une violence physique intense, sujets chez qui l'agressivité est une composante des contacts sexuels) montre en réalité qu'ils ont agi selon des motivations très diverses.

7. Évaluation de la problématique sexuelle

a) Problématique évaluée en cours de traitement

Au cours de leur hospitalisation, 86% de nos sujets ont admis l'existence chez eux de fantasmes sexuels déviants associés à leur(s) délit(s)

actuel(s). Par exemple, les agresseurs contre les enfants peuvent avoir des fantasmes dont le scénario consiste en des contacts sexuels avec des enfants tandis que les agresseurs contre les femmes présentaient des fantasmes où ils forcent une femme à avoir avec eux des contacts sexuels.

Les scénarios déviants peuvent varier par rapport à ceux que nous avons énoncés mais, effectivement, 91 % des agresseurs contre les enfants et 79 % des agresseurs contre les femmes ont admis l'existence de fantasmes caractérisés par la présence d'enfants et/ou l'utilisation de la force pour soumettre une victime, ce type de scénarios suscitant l'excitation sexuelle.

Les mêmes sujets (86 %) reconnaissaient aussi que ces fantasmes sont intégrés à leurs scénarios masturbatoires, c'est-à-dire qu'ils sont utilisés comme stimulation lors de la masturbation. La fréquence de cette utilisation peut évidemment varier, mais tous ces sujets ont reconnu au moins y avoir recours quelquefois.

Les résultats de nos sujets à la pléthysmographie pénienne peuvent permettre de tracer un portrait encore plus précis et relativement objectif de leurs préférences sexuelles.

L'évaluation pléthysmographique s'effectue en laboratoire. À l'aide d'un anneau de mercure (*mercury in-strain rubber gauge*) que le sujet installe lui-même sur son pénis, les érections sont enregistrées alors qu'il est exposé à des stimuli déviants et non déviants. Ces stimuli peuvent être présentés sous forme visuelle (ex. : diapositives d'enfants pré-pubères vs diapositives de partenaires appropriés) ou sous une forme sonore (descriptions sonores d'interactions sexuelles avec un partenaire approprié dans des circonstances appropriées vs descriptions d'interactions avec un partenaire inapproprié dans des circonstances inappropriées).

Lorsque l'amplitude de l'érection présentée en réponse aux stimuli déviants est égale ou supérieure à celle présentée en réponse aux stimuli non déviants, on conclut à un indice déviant. Cette méthode est depuis longtemps décrite comme la méthode la plus valide et la plus spécifique quant à l'évaluation des préférences sexuelles (Proulx, 1989). Ce n'est pas une méthode diagnostique, mais dans le cadre d'une recherche comme la nôtre, elle vient contribuer à un meilleur éclairage de la problématique sexuelle de la population étudiée.

Trente-cinq (35) de nos 37 sujets ont fait l'objet d'une évaluation pléthysmographique. Soixante-cinq pour cent (65 %) des sujets évalués ont présenté un profil déviant, c'est-à-dire qu'ils ont présenté une réponse pénienne plus forte aux stimuli déviants qu'aux stimuli non déviants.

Tableau 13
Évaluation de la problématique sexuelle

	Agresseurs contre les femmes	Agresseurs contre les enfants	GLOBAL
Fantasmes associés au délit actuel	79 %	91 %	86 %
Utilisation masturbatoire de fantasmes déviants	79 %	91 %	86 %
Pléthysmographie (indices déviants)	61 %	73 %	65 %

b) Apparition des intérêts et comportements déviants

Il appert que, pour plusieurs de nos sujets, les délits commis ne furent pas spontanés. Ils ont été précédés d'une assez longue période où le sujet manifeste certains intérêts sexuels déviants. Ainsi, nos sujets agresseurs contre les enfants qui admettent l'existence d'une fantasmagorie déviante estiment, en moyenne, que leurs intérêts déviants sont apparus à l'âge de 10,4 ans tandis que les agresseurs contre les femmes présentent une moyenne de 12,2 ans. Soixante-treize pour cent (73 %) de nos sujets admettent avoir actualisé un certain nombre de comportements déviants avant d'être arrêtés pour le délit auquel ils répondent actuellement. L'âge au premier comportement déviant est de 13,4 ans pour les agresseurs contre les femmes et de 11,1 ans pour les agresseurs contre les enfants. Il s'agit le plus souvent de voyeurisme, d'exhibitionnisme, de fétichisme, d'appels obscènes ou encore de contacts proprement dits qui ont rarement eu des conséquences légales.

Tableau 14
Antécédents et âge des comportements et intérêts

	Agresseurs contre les femmes	Agresseurs contre les enfants	GLOBAL
Comportements déviants antérieurs au délit actuel	64 %	78 %	73 %
Âge aux premiers comportements déviants	13,4	11,1	12
Âge d'apparition des intérêts sexuels déviants	12,2	10,4	11

DISCUSSION

Ces données suggèrent fortement qu'une importante proportion de nos sujets risquent de voir un *pattern* d'intérêt sexuel déviant s'implanter en eux. Les intérêts sexuels déviants sont apparus précocement (à l'âge de 11 ans) chez 86 % d'entre eux. Ils sont suivis, à un âge moyen de 12 ans, de comportements déviants chez 73 % de nos sujets.

Quatre-vingt-six pour cent (86 %) de nos sujets admettent l'existence de fantasmes associés à leur délit actuel ainsi que leur utilisation masturbatoire, tandis que 65 % présentent un profil déviant à l'évaluation pléthysmographique.

Ces déficits sont encore plus marqués chez les agresseurs contre les enfants. Ceux-ci montrent aussi une plus grande précocité quant à l'apparition des intérêts déviants et à l'actualisation des comportements déviants. C'est d'ailleurs à partir de cette donnée que nous expliquons la différence d'âge entre nos deux groupes (âge moyen de 15 ans pour les agresseurs contre les enfants et de 16 ans pour les agresseurs contre les femmes). La problématique des agresseurs contre les enfants semble se manifester plus précocement chez ceux-ci, ce qui est susceptible d'amener un signalement à un âge inférieur.

La précocité et la diversité des intérêts et des comportements sexuels déviants dans le développement des agresseurs sexuels adultes ont déjà été soulignées par plusieurs auteurs (Tingle *et al.*, 1986; Abel *et al.*, 1987). Les mêmes aspects ont aussi été soulignés par Parellada-Rodon (1987) dans son étude portant sur le développement sexuel de 35 adultes délinquants sexuels canadiens-français.

SYNTHÈSE

Nous constatons d'abord que nos deux groupes présentent un certain nombre de similitudes. Dans l'ensemble, les antécédents familiaux se caractérisent par une lourdeur relative. La plupart de nos sujets (86 %) ont subi un abandon précoce. Ils ont souvent grandi dans un environnement plutôt perturbé, caractérisé par l'instabilité, par l'insuffisance des modèles et par une certaine détresse des membres de la famille (suggérée par la fréquence des antécédents psychiatriques et d'abus d'alcool et/ou de drogue dans ces familles). La fréquence d'antécédents psychiatriques dans notre population (44 %) montre aussi que plusieurs de ces jeunes ont présenté précocement

dans leur vie des symptômes d'inadaptation. Les intérêts sexuels déviants sont aussi apparus précocement chez ces jeunes. On note aussi la persistance de ces intérêts bien présents aujourd'hui sous la forme de fantasmes sexuels dont la plupart admettent l'existence.

Une fois cette base commune définie, nous constatons aussi que nos deux groupes présentent plusieurs différences.

Par rapport aux différences statistiquement significatives, on note d'abord que la criminalité des agresseurs contre les femmes est plus polymorphe: ils ont plus d'antécédents de criminalité destructrice contre l'environnement, de criminalité économique et de criminalité contre la personne. Ils ont aussi plus de liens avec le milieu criminel, appartenant plus souvent à un groupe ayant ce type d'activités. Une majorité d'entre eux abusent d'alcool et/ou de drogues. Ils manifestent aussi une plus forte tendance que les agresseurs contre les enfants à être intoxiqués au moment du délit et à porter atteinte à l'intégrité physique de la victime.

Pour leur part, les agresseurs contre les enfants se démarquent de façon statistiquement significative par le fait qu'ils ont plus souvent été agressés sexuellement en bas âge, qu'ils sont isolés socialement et qu'ils font un plus grand nombre de victimes et un plus grand nombre de délits.

Nos deux groupes se démarquent aussi pour un certain nombre d'autres caractéristiques qui, sans être statistiquement significatives, valent la peine d'être soulignées. Ainsi, les agresseurs contre les femmes ont plus souvent été exposés dans la famille à des modèles de violence et à des modèles criminels. Ils ont aussi subi plus d'abus physiques. Enfin, ils font plus souvent de la prostitution, apparemment sur un mode utilitaire. Finalement, les agresseurs contre les enfants montrent une moins grande capacité à établir et maintenir des relations affectives avec un partenaire approprié.

Tableau 15
Différences entre les groupes

Agresseurs contre les femmes	Agresseurs contre les enfants
+ de criminalité destructrice envers l'environnement + de criminalité économique + de criminalité contre les personnes + d'appartenance à un groupe ayant des activités criminelles + d'abus d'alcool et/ou de drogues + d'intoxication au moment du délit + d'atteinte à l'intégrité physique de la victime	+ agressions sexuelles en bas âge + isolés socialement + grand nombre de victimes + grand nombre de délits sexuels
+ exposition à des modèles de violence + exposition à des modèles criminels + abus physiques subis dans la famille + de comportements de prostitution	- de relations affectives

Les agresseurs contre les femmes paraissent donc avoir opté pour un mode de vie actuellement caractérisé par une criminalité plus active, un certain hédonisme et la satisfaction des besoins immédiats (prostitution utilitaire, abus d'alcool et/ou de drogues, appartenance à un groupe criminel, criminalité acquiescive, etc.). La présence de fantasmes déviants vient ajouter un autre ingrédient à un mélange plutôt explosif. Leurs délits le démontrent bien. Ces jeunes, souvent exposés à des modèles de violence et à des modèles criminels, commettent eux-mêmes des délits plus violents auxquels les désinhibiteurs sont plus fréquemment associés. La victime est souvent une étrangère, utilisée pour assouvir un besoin, dépersonnalisée, rapidement oubliée.

À l'opposé, les agresseurs contre les enfants semblent avoir opté pour le retrait social. Leur cercle d'amis est limité. Ils n'ont que peu ou pas de relations affectives. Ils sont moins violents mais plus actifs. La majorité de leurs victimes maintiennent souvent un contact avec elles. La dimension compensatoire à l'isolement social et affectif de l'agir sexuel déviant est plus évidente.

CONCLUSION

Cette étude répond d'abord au premier objectif que nous avons énoncé : décrire une population d'adolescents agresseurs sexuels pour dégager des caractéristiques d'ensemble. Les deux groupes ont notamment en commun la présence de fantasmes et d'intérêts sexuels déviants qui constituent un

sérieux déficit, handicapant potentiellement leur adaptation sexuelle à l'âge adulte. Le fait de fractionner ensuite cette population en deux groupes fait aussi ressortir la spécificité de chacun. Des différences importantes existent aussi entre ces groupes qui présentent des déficits différents mais spécifiques à chaque groupe. Chez les agresseurs contre les femmes, on note donc une criminalité plus polymorphe, l'abus d'alcool et/ou de drogues et une certaine violence qui s'exprime dans les délits. Chez les agresseurs contre les enfants, nous notons plutôt un grand isolement social et affectif et une influence plus grande de la victimisation sexuelle antérieure.

Ces déficits communs et spécifiques à chaque groupe présentent de nombreuses analogies avec ceux qu'on retrouve chez des groupes comparables d'agresseurs sexuels adultes. Nous avons aussi montré que de nombreux agresseurs sexuels adultes débutent leur carrière criminelle à l'adolescence.

L'ensemble de ces faits nous porte à croire que ces jeunes, dans une proportion importante, risquent de persister dans ce type de comportements à l'âge adulte. Leurs déficits spécifiques appellent à des interventions tout aussi spécifiques (modification des préférences sexuelles déviantes, entraînement aux habiletés sociales, éducation sexuelle et autres interventions comportementales-cognitives) que nous avons tenté de leur fournir à l'IPPM.

On pourra dire, bien sûr, que les jeunes admis à l'Institut Pinel sont différents des autres adolescents agresseurs sexuels présentement pris en charge par le réseau d'Aide à la Jeunesse. Nous convenons d'ailleurs que ces jeunes sont peut-être susceptibles d'avoir une plus longue histoire de troubles du comportement, d'être des récidivistes, d'avoir des délits plus violents, etc.

Mais nous croyons qu'il existe ailleurs dans le réseau juvénile un certain nombre d'adolescents agresseurs sexuels qui présentent un potentiel de risque et nécessitent des interventions appropriées. Il serait judicieux de se donner les moyens de mieux connaître l'ampleur et la nature du phénomène.

À partir des données fournies par Dubois (1990), on estime qu'environ 10% des jeunes garçons de 12 à 18 ans résidant en centre d'accueil présentent, à divers degrés, cette problématique. À l'externe, leur nombre semble suffisant pour avoir suscité la mise sur pied de programmes d'intervention dans au moins quatre Centres de Services Sociaux (CSS) (Laurentides-Lanaudière, Québec, Richelieu, Montérégie).

Il faudrait, notamment, aller plus loin que ces informations fragmentaires et mettre sur pied un mécanisme de recueil et d'emménagement des données sur cette clientèle. Il permettrait de dégager une vision d'ensemble

du phénomène (le nombre de jeunes, la nature et le type de comportements de ces jeunes, leurs caractéristiques et leurs besoins) ainsi qu'une vision longitudinale (combien persistent, quelles sont leurs caractéristiques, les interventions appropriées, etc.).

Les enjeux sont importants. Ils sont à la mesure des coûts sociaux et humains engendrés par ces délits. Chaque année, plusieurs de ces jeunes transitent par le réseau. Les études scientifiques indiquent clairement qu'un certain nombre d'entre eux sont des agresseurs adultes potentiels. Ceux-ci ont plus particulièrement besoin de soins qui répondent à leurs besoins spécifiques, mais nombreux sont aussi ceux en attente d'interventions qui leur permettent de se responsabiliser et de « survivre », comme leurs familles et leurs victimes, à ces comportements.

Nous pouvons mieux miser sur l'avenir de ces jeunes et sur la prévention à l'égard de leurs victimes potentielles. Mais cette démarche vers l'efficacité, vers une meilleure connaissance du phénomène et des interventions appropriées à leurs besoins, ne pourra se faire en marge de la volonté et d'un désir de concertation des différentes instances impliquées dans la prise en charge de ces jeunes.

C'est dans ce cadre plus général qu'il faut inscrire l'étude que nous présentons ici. Au cours des prochains mois, par le biais des services externes mis sur pied au Centre de Psychiatrie Légale de Montréal, nous comptons évaluer un certain nombre de ces adolescents séjournant en centre d'accueil ou bénéficiant de ressources externes. Nous souhaitons ainsi offrir des interventions spécifiques et élargir le champ des connaissances quant à l'ensemble de cette clientèle.

BIBLIOGRAPHIE

- ABBOTT, B. (1987), « Identification of adolescent sexual offenders appropriate for outpatient community based treatment », an Jose, California, The Institute for the Community as Extended Family.
- ABEL, G.G., J.V. BECKER, M. MITTELMAN, J. CUNNINGHAM-RATHNER, J.L. ROULEAU, et W.D. MURPHY (1987), « Self-reported sex crimes of non-incarcerated paraphiliacs », *Journal of Interpersonal Violence*, 2(1), p. 3-25.
- ABEL, G.G., M. MITTELMAN, et J.V. BECKER (1985), « Sex offenders: Results of assessment and recommendations for treatment », dans S. Ben-Aron, S. Hucker et C. Webster (eds.), *Clinical criminology: Current concepts*, Toronto, M. et M. Groghers, p. 191-205.

- ABEL, G.G. et J.L. ROULEAU (1990), « The nature and extent of sexual assault », dans W.L. Marshall, D.R. Laws et H.E. Barbaree (eds.), *Handbook of sexual assault: Issues, theories and treatment of the offender*, New York et Londres, Plenum Press.
- AGETON, S.S. (1983), « The adolescent offender », dans *Sexual assault among adolescents*, Lexington, Massachusetts, Lexington Books, p. 83-124.
- ATCHESON, J.D. et D.C. WILLIAMS (1954), « A study of juvenile sex offenders », *American Journal of Psychiatry*, 111, p. 366-370.
- AUBUT, J. et A. MCKIBBEN (1985), *La prise en charge des délinquants sexuels incarcérés dans les établissements du Service Correctionnel Canadien (SCC), région du Québec: L'analyse du problème, l'ordre des priorités, rapport remis au Ministère du Solliciteur général du Canada*.
- AWAD, G.A., E. SAUNDERS et J. LEVENE (1984), « A clinical study of male adolescent sexual offenders », *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 28, p. 105-115.
- BECKER, J.V., J. CUNNINGHAM-RATHNER, M.S. KAPLAN et R. KAVOUSSI (1986), « Characteristics of adolescent incest sexual perpetrators: Preliminary findings », *Journal of Family Violence*, 1(1), p. 85-97.
- BECKER, J.V., J. CUNNINGHAM-RATHNER et M.S. KAPLAN (1987), « Adolescent sexual offenders: Demographics, criminal and sexual histories, and recommendations for reducing future offenses », *Journal of Interpersonal Violence*, 1(4), p. 431-445.
- BECKER, J.V., M.S. KAPLAN et C.E. TENKE (1992), « The relationships of abuse history, denial and erectile response profiles of adolescent sexual perpetration », *Behavior Therapy*, 23, p. 87-97.
- DAVIS, G. et H. LEITENBERG (1987), « Adolescent sex offenders », *Psychological Bulletin*, 101(3), p. 417-427.
- DEISHER, R.W., G.A. WENET, D.M. PAPERNY, T.F. CLARK et P.A. FEHRENBACH (1982), « Adolescent sexual offense behavior: The role of the physician », *Journal of Adolescent Health Care*, 2, p. 279-286.
- DUBOIS, R. (1990), *Les abus sexuels: incidence, intervention, formation*, Commission des centres de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation, Association des Centres d'Accueil du Québec, juin 1990.
- EARLS, C., J. BOUCHARD, D. LABERGE, J. AUBUT et A. MCKIBBEN (1989), « Étude descriptive des délinquants sexuels », *Revue Québécoise de Psychologie*, 10(2).
- FEHRENBACH, P.A., W. SMITH, C. MONASTERSKY et R.W. DEISHER (1986), « Adolescent sexual offenders: Offender and offense characteristics », *American Journal of Orthopsychiatry*, 56(2), p. 225-233.
- FINKELHOR, D. (1979), *Sexually victimized children*, New York, Free Press.
- FINKELHOR, D. (1984), *Child sexual abuse: New theory and research*, New York, Free Press.

- FREUND, K., R. WATSON et R. DICKEY (1990), « Does sexual abuse in childhood cause pedophilia: An exploratory study », *Archives of Sexual Behavior*, 19(19), p. 557-568.
- GOMEZ-SCHWARTZ, B. (1984), « Juvenile sexual offenders », dans *Sexually exploited children: Service and research project*, Washington, DC, Department of Justice.
- GROTH, A.N. (1977), « The adolescent sexual offender and his prey », *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 21, p. 249-254.
- GROTH, A.N., R.E. LONGO et J.B. MCFADIN (1982), « Undetected recidivism among rapists and child molesters », *Crime and Delinquency*, 28, p. 450-458.
- GROTH, A.N. et C. LOREDO (1981), « Juvenile sexual offenders: Guidelines for assessment », *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 25(1), p. 31-39.
- KEMPTON, T. et R. FOREHAND (1991), « Juvenile sex offenders: Similar to, or different from, other incarcerated delinquent offenders ? », *Behavior Research and Therapy*, 30(5), p. 533-536.
- KNIGHT, R.A., D.L. CARTER et R.A. PRENTKY (1989), « A system for the classification of child molesters », *Journal of Interpersonal Violence*, 4(1), p. 3-23.
- KNOPP, F.H. (1982), *Remedial intervention in adolescent sex offenses: Nine program descriptions*, Syracuse, New York, Safer Society Press.
- KNOPP, F.H. et W. STEVENSON (1989), *Nationwide survey of juvenile and adult sex offender treatment programs and models: 1988*, Orwell, Vermont, Safer Society Press.
- LEWIS, D.O., S.S. SHANOK, J.H. INCUS et G.H. GLASER (1979), « Violent juvenile delinquent: Psychiatric, neurological, psychological and abuse factor », *Journal of the American Academy of Child Psychiatry*, 2, p. 307-319.
- LONGO, R.E. (1982), « Sexual learning and experience among adolescent sexual offenders », *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 26, p. 235-241.
- LONGO, R.E. et A.N. GROTH (1983), « Juvenile sexual offenses in the histories of adult rapists and child molesters », *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 27(2), p. 150-155.
- LONGO, R.E. et B. MCFADIN (1981), « Sexually inappropriate behavior: Development of the sexual offender », *Law and Order*, (décembre 21-23).
- MARKEY, O.B. (1950), « A study of aggressive sex misbehavior in adolescents brought to Juvenile Court », *American Journal of Orthopsychiatry*, 20, p. 719-731.
- « National Crime Survey » (1981), Washington, DC, Government Printing Office, cité dans Knopp (1982).
- PARELLADA-RODON, E. (1987), « Étude descriptive et comparative du développement sexuel chez les agresseurs sexuels », mémoire de maîtrise présenté à la Faculté des Études Supérieures, Département de psychiatrie, Faculté de Médecine, Université de Montréal, (juillet).

- PROULX, J. (1989), « Sexual preference assessment of sexual aggressors », *International Journal of Law and Psychiatry*, 12, p. 275-280.
- QUINSEY, V.L. (1984), « Sexual aggression: Studies of offenders against women », dans D. Weisstub (ed.), *Law and mental health: International perspective*, vol. 1, p. 84-121, New York, Pergamon Press.
- QUINSEY, V.L. (1986), « Men who have sex with children », dans D. Weisstub (ed.), *Law and mental health: International perspectives*, vol. 1, 2, New York, Pergamon Press.
- ROWE, B. (1989), « Practical treatment of adolescent sexual offenders », *Journal of Child Care*, 3(6), p. 51-58.
- RYAN, G., R.N. LANE, M.A. DAVIS et B.S. ISAAC (1987), « Juvenile sex offenders: Development and correction », *Child Abuse and Neglect*, 11, p. 385-395.
- RYAN, G.D. et S.L. LANE (1991), *Juvenile sexual offending: Causes, consequences and correction*, Lexington, Massachusetts, Lexington Books.
- SHOOR, M., M.H. SPEED et M.A. BARTELT (1966), « Syndrome of the adolescent child molester », *American Journal of Psychiatry*, 122(7), p. 783-789.
- SMETS, A. et C. CEBULA (1987), « A group treatment for adolescent sex offenders: Five steps toward resolution », *Child Abuse and Neglect*, 11(2), p. 247-254.
- SMITH, W.R. et C. MONASTERSKY (1986), « Assessing juvenile sex offender's risk for reoffending », *Criminal Justice and Behavior*, 13(2), p. 115-140.
- SMITH, W.R., C. MONASTERSKY et R.M. DEISHER (1987), « MMPI - Based personality types among juvenile sexual offenders », *Journal of Clinical Psychology*, 43(4), p. 422-430.
- STENSON, P. et C. ANDERSON (1987), « Treating juvenile sex offenders and preventing the cycle of abuse », *Journal of Child Care*, 3(2), p. 91-102.
- TINGLE, D., G. BARNARD, L. ROBBINS et G. NEWMAN (1986), « Childhood and adolescent characteristics of pedophiles and rapists », *International Journal of Law and Psychiatry*, 9(1), p. 103-116.
- VINOGRADOV, S., N. DISHITSKY, A.K. DOTY et J.R. TINKLENBERG (1988), « Patterns of behavior in adolescent rape », *American Journal of Orthopsychiatry*, 58(2), p. 179-187.